

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ambulanciers inter-hospitaliers du CHU de Toulouse

En grève illimitée depuis le 11 mai 2026

Toulouse, le 7 juin 2026

Grève des ambulanciers du CHU de Toulouse — Reprise des négociations après une mobilisation historique

Depuis le 11 mai 2026, les ambulanciers inter-hospitaliers du CHU de Toulouse sont en grève illimitée. Ce mouvement, soutenu par **80 % des 65 agents du service Transport Patients**, traduit un ras-le-bol profond face à l'absence de reconnaissance de missions pourtant essentielles à la continuité des soins.

Après plusieurs semaines de blocage — dont un durcissement marqué le 27 mai avec l'occupation ferme du garage des ambulances — une première avancée a été obtenue : la Direction du CHU a proposé le **3 juin 2026** un protocole de fin de conflit portant sur la formation, la mise à jour de la fiche de poste et la valorisation du parcours professionnel des ambulanciers.

Si les organisations syndicales CGT et SUD ont pris acte de cette volonté de dialogue, elles ont transmis ce jour une **contre-proposition formelle**. Celle-ci porte notamment sur :

- Le **rattachement du Service Transport Patients à un pôle médico-soignant**, conformément au décret n°2022-1658 du 26 décembre 2022 qui reconnaît les ambulanciers hospitaliers comme professionnels de la filière soins ;
- La création de missions de « **faisant fonction** » pour les transports mortuaires nocturnes et les renforts SAMU/SMUR, en cohérence avec des dispositifs déjà appliqués dans d'autres CHU ;
- Un **plan de formation renforcé** incluant les urgences vitales, la conduite en situation d'urgence et les protocoles spécifiques aux transports psychiatriques sous contrainte et pénitentiaires ;
- La révision de la fiche de poste pour y inscrire la réalité des missions exercées — **56 843 transports réalisés en 2025**, dont 3 751 transports psychiatriques sous contrainte et 734 transports pénitentiaires.

Les ambulanciers du CHU de Toulouse rappellent qu'ils ne sont pas de simples conducteurs. Titulaires du Diplôme d'État d'Ambulancier, ils prennent en charge des patients dont l'état peut évoluer pendant le transport, transmettent des informations médicales au SAMU et exercent dans un cadre médico-légal strict. Leur maintien dans un pôle logistique prive ces professionnels d'une reconnaissance conforme à leurs responsabilités réelles.

Les organisations syndicales restent déterminées et engagées dans une démarche de dialogue constructif. Elles espèrent que la Direction saura répondre à ces demandes légitimes dans les meilleurs délais, dans l'intérêt des patients et du bon fonctionnement du service public

hospitalier.

CONTACTS PRESSE :

- Victor Alava, Syndicat SUD Solidaires Toulouse : **06 69 12 01 65**
- Sébastien Goussy, CGT CHU Toulouse : **06 64 86 15 83**
- Jérôme Jean Charles, délégué du personnel ambulancier : **06 86 69 90 95**
- Laurent Bezia, délégué du personnel ambulancier : **07 60 40 80 08**

Dossier complet, revue de presse et journal de mobilisation :

<https://bezialaurent-lang.github.io/ambulancierschutoulouse/blog/>